Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL RIPOCHE sur la commune principale de l'AIOT 759 Les Gastines (Le Puiset-Doré) 49600 Montrevault-sur-Èvre.

La référence de votre dossier est A-3-NHCDPVX4Y et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/09/2023 à 17h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 82179052400028

Raison sociale RIPOCHE

Forme juridique Exploitation agricole à responsabilité limitée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

759 LES GASTINES

LE PUISET DORE

49600 MONTREVAULT SUR EVRE

Signataire

Qualité : **EXPLOITANT AGRICOLE**

Référent

Fonction: **EXPLOITANT AGRICOLE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : EARL RIPOCHE

Description des activités : Elevage de Canards PAG

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 759 Les Gastines (Le Puiset-Doré) 49600 Montrevault-sur-Èvre

X:386420

Y:6692074

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					Cette déclaration ne vient
			Nombre		pas modifier mon
2111	2111-2	Elevage de	d'emplacements	D	exploitation.

C'est pour construire un bâtiment de stockage agricole.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

Fumier sur paille

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049168812	BENAITEAU	32
049168812	BENAITEAU	30
049168812	BENAITEAU	28
049168812	BENAITEAU	18
049168812	BENAITEAU	22
049168812	BENAITEAU	25

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 31

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 5417

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 0

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 5417

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 0

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 0

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Fumier sur paille

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Réserve d'eau à l'air libre de 120 m3

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **détecteurs de fumée**, **alarmes incendie + extincteurs + plan d'évacuation**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)